

#41

L'ABC des taux

Janvier 2019 - Votre baromètre des taux par AB Courtage



L'abc
DES TAUX

L'ABC des taux de janvier

Qui dit nouvelle année, ne dit pas forcément grand chamboulement ! En effet, par rapport à décembre, les taux d'intérêt des crédits immobiliers sont, dans la grande majorité, restés stables. Seuls quelques établissements bancaires ont procédé à de très légères hausses. Par exemple, en Île-de-France, les taux s'établissent à 1,29 % sur 15 ans pour les bons dossiers, alors que le mois précédent, ils étaient à 1,25 %.

Tableau des taux immobiliers

Janvier 2019 – France

	15 ans	20 ans	25 ans
EXCELLENT	1,06%	1,25%	1,48%
BON	1,27%	1,43%	1,64%
MOYEN	1,40%	1,54%	1,74%

Des taux toujours bas

De manière générale, emprunter reste bon marché. En moyenne, en France, les barèmes s'affichent à 1,40 % sur 15 ans, 1,54 % sur 20 ans et à 1,74 % sur 25 ans. C'est dans la région Sud-Est que l'on peut trouver les taux les plus bas, puisque les meilleurs profils peuvent obtenir 0,87 % sur 15 ans, 1,02 % sur 20 ans et 1,22 % sur 25 ans.

Des conditions qui vont rester favorables

Comme nous vous l'indiquions dans notre ABC des taux de décembre, la situation ne va pas beaucoup évoluer dans les mois qui viennent. Les taux vont rester bas, le contexte y étant propice. En effet, les taux de l'OAT 10 ans se situent toujours en dessous des 0,70 % (au 15 janvier, ils se sont même établis à 0,61 %). Cet indicateur servant de référence aux établissements bancaires pour fixer les taux des crédits immobiliers aux particuliers, s'il n'augmente pas, ces derniers ont donc peu de risques d'augmenter.

De la même manière, la Banque centrale européenne (BCE) va poursuivre sa politique accommodante au moins jusqu'au début du second semestre 2019, en maintenant ses taux d'intérêt proches de zéro. Les banques vont donc pouvoir continuer de se financer à des conditions avantageuses, ce qui va profiter aux clients.

Pour ces premiers de 2019, les taux devraient donc se maintenir en dessous de la barre des 2 % sur les durées inférieures à 25 ans.

Vous souhaitez profiter de ces conditions d'emprunt exceptionnelles et acheter un bien immobilier ? N'hésitez pas à vous rapprocher d'un courtier en crédit immobilier comme AB Courtage. L'un de nos spécialistes étudiera votre dossier et ira négocier auprès de nos partenaires bancaires l'offre la plus avantageuse pour vous !

© AB Courtage. Article écrit par Aurélie Pagny.